

Les éléments secondaires

La qualité d'une devanture dépend également du traitement et de la mise en forme de ses éléments secondaires.

Le store banne

Il joue un rôle important dans l'esthétique de la devanture. De couleur unie de préférence, le mécanisme et le coffrage ne seront pas saillants ; ils seront dissimulés dans le cadre des ouvertures.



Les éléments de fermeture

Le dispositif de fermeture doit être pensé en même temps que l'ensemble de la devanture. Les rideaux métalliques sont à déconseiller. Lorsque les grilles de protection sont indispensables, il est préférable de les placer derrière la vitrine afin de conserver l'attrait de la boutique. La solution des vitres anti-effraction, de plus en plus utilisée, est de loin le meilleur système.



L'enseigne

De façon générale, son emplacement se fera en fonction des ouvertures. L'enseigne sera de préférence en lettres découpées, éventuellement lumineuses, en évitant les panneaux pleins rapportés de trop grande dimension "type bandeau". Les caissons lumineux sont à proscrire.

Fixée perpendiculairement à la façade, l'enseigne en potence ou en drapeau, limitée à une par commerce, sera traitée avec soin et évoquera si possible graphiquement l'activité.

Son emplacement et sa hauteur seront étudiés en tenant compte de l'architecture générale de la façade et des règlements d'urbanisme locaux.



Toute publicité est à éviter sur ces éléments, à l'exception de la raison sociale.



Les devantures anciennes, présentant une qualité architecturale, seront préservées. Elles participent à notre patrimoine.



Les **architectes** du C.A.U.E. peuvent vous **conseiller gratuitement** pour la recherche de **solutions adaptées** au traitement de votre **devanture commerciale**.



CHAMBRE DE MÉTIERS
DE LA SEINE-MARITIME

135, boulevard de l'Europe
76043 Rouen Cedex
Tél. 02 32 18 23 23 - Télécopie : 02 32 18 23 00



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme,
d'Environnement de la Seine-Maritime
5, rue Louis Blanc, BP 1283 - 76178 Rouen Cedex 1
Tél. : 02 35 72 94 50 - Télécopie : 02 35 72 09 72

Les albums du C.A.U.E.

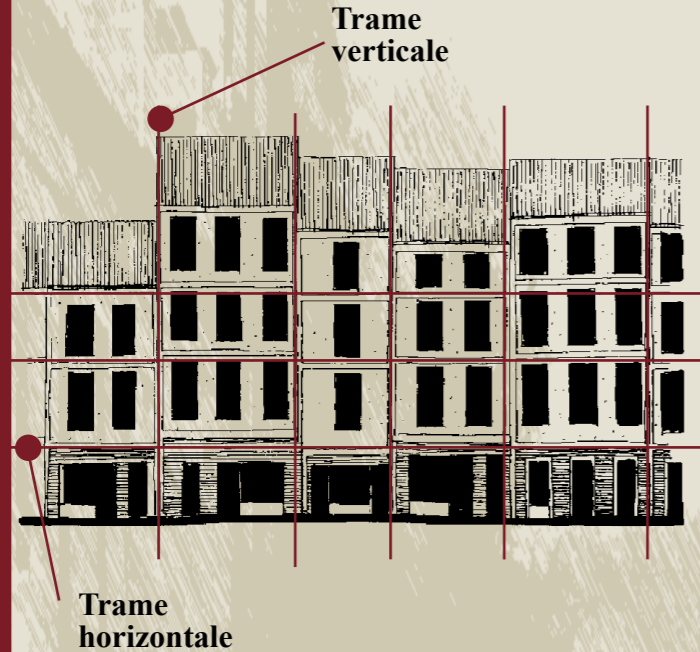


Les devantures commerciales

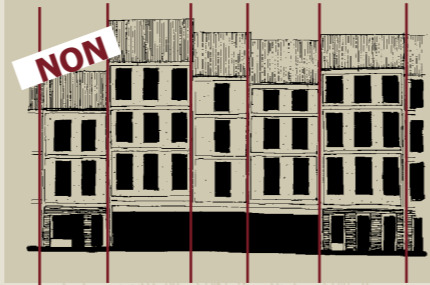


La rue est le lieu où s'exercent

Les devantures commerciales implantées au niveau du regard du piéton rythment son parcours. La continuité des constructions qui abritent les commerces crée une trame régulière de lignes verticales et horizontales.



La trame verticale



La réunion de plusieurs immeubles par une devanture unique est à proscrire.

Définie par les limites parcellaires des immeubles, la trame verticale fixe la largeur de chaque façade dans laquelle s'insère la devanture. Plus le parcellaire est étroit, plus le rythme de la rue est rapide.

Si l'activité commerciale occupe le rez-de-chaussée de plusieurs immeubles, une devanture unique nuit à la lecture de chaque immeuble.

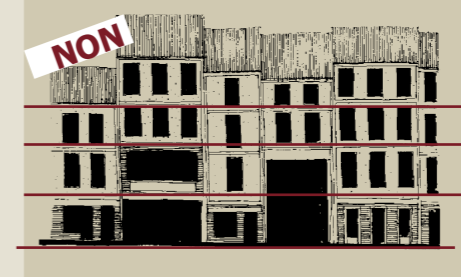


Une activité commerciale s'est implantée sur deux immeubles ; l'identité de chaque immeuble est respectée.



Pour respecter la logique parcellaire, la porte de l'immeuble sera incorporée de préférence dans la composition générale.

La trame horizontale



Soulignée par le niveau de plancher, les bandeaux filants et les corniches, la limite entre le rez-de-chaussée et le premier étage indique la transition entre l'occupation commerciale et l'occupation domestique.

Si le commerce s'étend aux niveaux supérieurs, il faut éviter d'éventrer la façade.



Un traitement cohérent entre les différents étages permettra d'identifier globalement l'ac-



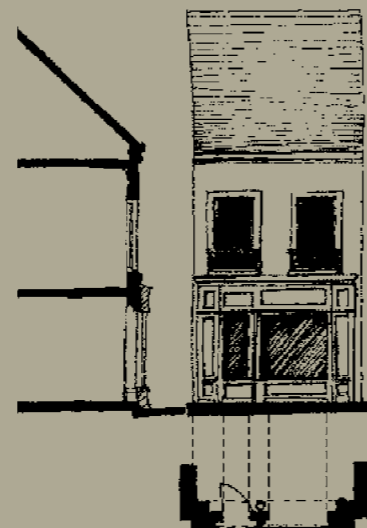
Devanture en feuillure



Ce principe permet d'insérer la devanture dans l'épaisseur du mur, comme le bâti d'une fenêtre. Les parties pleines du rez-de-chaussée recevront le même traitement que l'ensemble de l'immeuble. La rupture entre le rez-de-chaussée et le premier étage sera soulignée par une corniche.



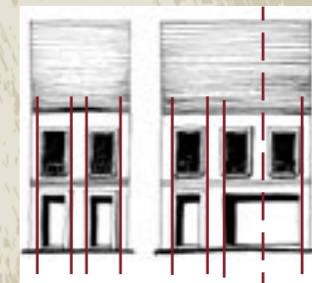
Devanture en applique



L'ensemble menuisé qui constitue la devanture est plaqué contre la façade de l'immeuble. La composition de la façade de l'immeuble sera respectée. Les couleurs sombres permettent de renforcer l'assise du bâtiment.



Le respect du système constructif



L'aménagement des devantures tiendra compte de la structure de l'immeuble et des contraintes propres à chaque activité commerciale. Respectant le système constructif de l'immeuble, elles se composeront en fonction des percements des étages supérieurs en faisant coïncider les axes.

